



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conseils pratiques

L'apprentissage

#LeBonChoixPourMoi

et témoignages



Olivier Dusopt,
ministre du Travail,
du Plein emploi
et de l'Insertion



Carole Grandjean,
ministre déléguée
chargée de
l'Enseignement
et de la Formation
professionnels

La période de fin d'année scolaire approche, les questions sur l'orientation sont multiples pour les jeunes qui envisagent de poursuivre leurs études en septembre. Nous nous réjouissons de voir que **l'intérêt pour l'apprentissage ne cesse de grandir : plus de 830 000 jeunes ont signé un contrat en 2022, soit une augmentation de 14 % par rapport à 2021.**

Après une audacieuse réforme de l'apprentissage en 2018, le regard des jeunes et de leurs parents sur l'apprentissage est en pleine évolution et apporte de plus en plus d'adhésion à cette modalité de formation qui allie expérience sur le terrain en entreprise et cours en centre de formation. Notre objectif est de poursuivre dans ce sens pour lever les freins et atteindre notre objectif d'1 million de contrats signés d'ici 2027.

Accessible du CAP au master et dans tous les secteurs professionnels, l'apprentissage est le bon choix pour réaliser ses études sans frais, ni pour l'apprenti, ni pour sa famille, tout en réalisant sa première expérience professionnelle et percevoir un salaire. L'apprentissage est une formation d'excellence. Nous salvons la qualité de l'accompagnement des structures de formation et des maîtres d'apprentissage qui transmettent leur savoir-faire et savoir-être précieux pour l'insertion des jeunes dans la vie active. **Aujourd'hui, 2 apprentis sur 3 trouvent un emploi dans les 6 mois qui suivent l'obtention de leur diplôme.**¹

Enfin, pour que les offres de contrats continuent d'être nombreuses, et dans le contexte du plan **1 jeune 1 solution** lancé en 2020, le Gouvernement a réaffirmé son soutien apporté aux entreprises en pérennisant l'aide à l'embauche d'apprentis jusqu'en 2027, une aide s'élevant à 6 000 €. ²

Pour répondre à toutes vos questions, le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion met à disposition dans ce dossier des conseils et des témoignages qui vous donneront les clés pour faire le bon choix en 2023.

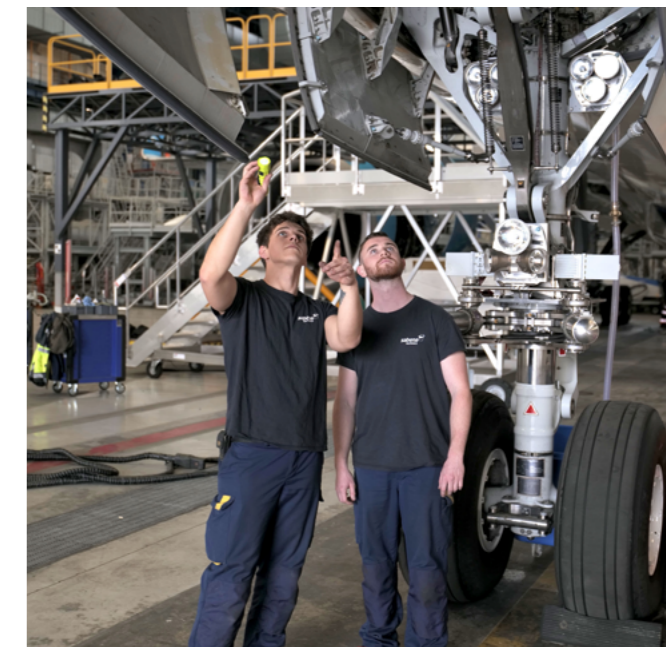
source: ¹ <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/insertion-professionnelle-des-apprentis-de-niveau-cap-bts-6-mois-apres-leur-sortie-detudes-en-2021>

² <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23556>

I L'apprentissage a changé, c'est le bon choix pour votre enfant !

L'apprentissage permet à de plus en plus de jeunes d'apprendre en pratiquant, de bénéficier de l'expérience de professionnels, de faire et de valoriser les savoir-être et les comportements au-delà des résultats scolaires.

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a profondément réformé l'apprentissage pour le développer massivement à tous les niveaux de qualifications et à tous les secteurs, y compris les secteurs très en pointe et d'avenir. Ces derniers s'intéressent à l'apprentissage et le développent sur des nouveaux métiers auxquels on ne pensait pas forcément avant pour un cursus en apprentissage, comme les métiers de l'industrie, de l'agronomie ou bien de l'aéronautique.



6 atouts de l'apprentissage

1

Une insertion plus forte qu'un cursus scolaire classique

L'apprentissage, c'est l'opportunité de bénéficier de l'accompagnement et de l'expérience d'un ou plusieurs professionnels qualifiés pendant sa formation. Véritable porte d'entrée dans le monde du travail pour les jeunes, le niveau d'insertion professionnelle n'a cessé de croître depuis 2019.

Dans les douze mois qui ont suivi l'obtention de leur diplôme, 75% des jeunes apprentis de niveau CAP à BTS avaient décroché un emploi.

source: dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/insertion-professionnelle-des-apprentis-de-niveau-cap-bts-un-apres-leur-sortie-detudes

2

Une formation en apprentissage gratuite pour l'apprenti

L'apprentissage permet de suivre une formation complète débouchant sur une qualification professionnelle, c'est-à-dire sur un titre professionnel ou un diplôme (brevet professionnel, licence pro, CAP, master...). Pour autant, **ni l'apprenti, ni sa famille ne supportent aucun frais.** C'est l'employeur, soutenu par les aides de l'Etat, qui finance intégralement et se charge des démarches administratives.



Un argument qui peut peser dans la balance pour un chef d'entreprise :

Jusqu'en 2027, et grâce au plan « 1 jeune, 1 solution », les entreprises bénéficient d'une aide financière spécifique pour le recrutement d'apprentis **de 6000 € !**

3

Une première expérience professionnelle encadrée

L'apprenti est encadré à la fois par son **tuteur pédagogique** au centre de formation et par son **maître d'apprentissage** lorsqu'il est en entreprise. Ce dernier a pour mission de transmettre son savoir à son apprenti et de l'aider à acquérir de nouvelles compétences nécessaires à l'obtention du titre professionnel ou du diplôme préparé.

Le maître d'apprentissage est aussi, et avant tout, la personne qui lui donnera **les clés pour s'adapter au monde professionnel**, et s'assurera de la bonne intégration de son apprenti à l'entreprise.

Les apprentis vont apprendre à respecter des règles, des processus. Ils vont apprendre aussi l'esprit d'entreprise.

Fabrice, maître d'apprentissage de Emma, apprentie en robotique



4

Une formation qui donne de l'autonomie au jeune

L'apprenti, qui **bénéficie du statut de salarié, perçoit un salaire**. Il varie en fonction de l'âge de l'apprenti et de son année de contrat en apprentissage.

Un simulateur de rémunération est mis à disposition :

<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/apprentissage/simulation>



L'apprentissage permet aussi d'obtenir des aides au logement ou au permis de conduire (500€ pour tous les apprentis majeurs préparant leur permis de conduire).

<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/logements/aides-logement>

<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/mes-aides>



Comment calculer la rémunération d'un apprenti ?

Le salaire ne peut être inférieur à un montant déterminé en pourcentage du SMIC ou du salaire minimum conventionnel.

Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{re} année de contrat	27 % du Smic, soit 471,75 €	43 % du Smic, soit 751,31 €	Salaire le + élevé entre 53 % du Smic, soit 926,03 € et 53 % du salaire minimum conventionnel*	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic (1 747,20 €) et le salaire minimum conventionnel*
2 ^e année de contrat	39 % du Smic, soit 681,42 €	51 % du Smic, soit 891,09 €	Salaire le + élevé entre 61 % du Smic, soit 1 065,81 € et 61 % du salaire minimum conventionnel*	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic (1 747,20 €) et le salaire minimum conventionnel*
3 ^e année de contrat	55 % du Smic, soit 961 €	67 % du Smic, soit 1 170,65 €	Salaire le + élevé entre 78 % du Smic, soit 1 362,84 € et 78 % du salaire minimum conventionnel*	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic (1 747,20 €) et le salaire minimum conventionnel*

5

Une formation certifiante

Du CAP au master, en passant par le brevet professionnel, le BTS ou encore la licence, **l'apprentissage c'est désormais pour tous les niveaux de diplômes**. C'est aussi un moyen d'obtenir une évolution dans ses qualifications en passant des niveaux de diplômes supérieurs en apprentissage.



Ce qui est bien avec l'apprentissage, c'est que mon salaire évolue en fonction des années. C'est mon patron qui me paie.

Céline, apprentie CAP cuisine

6

Une formation théorique et pratique

Au centre de formation, grâce à l'enseignement de professionnels qualifiés, **les apprentis acquièrent des compétences techniques, mais abordent également des matières générales** qui constituent un socle solide pour s'accomplir sereinement dans les situations quotidiennes au travail.

L'apprentissage offre également une possibilité de poursuivre ses études.

II Accompagner son enfant pour trouver sa voie

1

Comment aider son enfant à s'orienter: ils témoignent

Au début, son choix nous a un peu étonné, mais finalement, elle apprend un métier qui lui plaît. Et en plus la restauration, ça recrute !

Christelle, mère d'Elyna, apprentie en commercialisation et service en restauration



Si l'apprentissage est une voie que souhaite emprunter un jeune, il reste parfois encore à déterminer le secteur dans lequel il souhaite évoluer professionnellement. Le site internet 1jeune1solution.gouv.fr, le portail de l'Alternance, Onisep, L'Étudiant sont des ressources précieuses pour se renseigner sur les nombreux secteurs qui recrutent des apprentis.

Les missions locales proposent également des stages courts pour aider les jeunes à se projeter et faire le bon choix d'orientation.

4 secteurs qui recrutent le plus en apprentissage dans le secteur privé

Commerce & réparation
d'automobiles
et de motos



23%
des contrats

Industrie



14%
des contrats

Soutien aux entreprises



15%
des contrats

Construction



11%
des contrats

L'apprentissage dans toutes les entreprises

Contrats signés dans le secteur privé:

1

contrat sur

2

dans une entreprise
de moins de 10 salariés

3

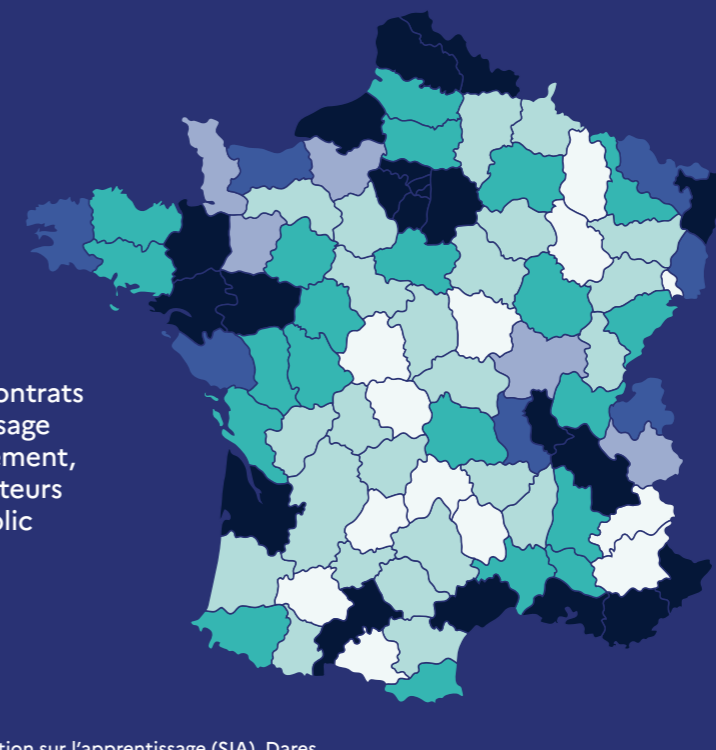
apprentis sur

10

sont embauchés par l'entreprise
dans laquelle ils ont réalisé leur
contrat d'apprentissage

L'apprentissage, c'est partout en France

Nombre de nouveaux contrats d'apprentissage par département, dans les secteurs privé et public en 2022



Plus de
10000

Entre
8000 & 9999

Entre
6000 & 7999

Entre
4000 & 5999

Entre
2000 & 3999

Entre
0 & 1999

Source: Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares

2

Comment mettre toutes les chances de son côté pour trouver une entreprise

Il faut avant tout disposer d'un CV et d'une lettre de motivation. Un générateur de CV est disponible sur le site <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/creer-mon-cv>.

Pour trouver une entreprise, un futur apprenti et sa famille peuvent commencer par consulter les offres de contrats d'apprentissage disponibles sur le site internet [1jeune1solution.gouv.fr](https://www.1jeune1solution.gouv.fr), puis aller à la rencontre des employeurs directement, près de chez eux, ou dans des forums de recrutement. Ils peuvent également solliciter l'organisme de formation, auquel il serait rattaché, qui est en relation avec des entreprises accueillant régulièrement des apprentis.



Toutes les entreprises peuvent embaucher un apprenti, y compris une association, si un maître d'apprentissage peut y être désigné. L'entreprise doit garantir la qualité de l'accueil, de bonnes conditions de travail, un accompagnement santé et du matériel de travail adéquat.

3

Besoin d'un coup de pouce ?

Les CFA et les missions locales accompagnent les futurs apprentis et leurs familles pour :

- Les informer des formations proposées ;
- Les aider à valider un projet professionnel ;
- Les accompagner pour trouver une entreprise formatrice (techniques de recherche d'emploi, rédaction de CV, lettre de motivation, mise en contact avec des entreprises...)

Les centres de formation d'apprentis (CFA) disposent également de **partenariats avec des entreprises qui recrutent et forment régulièrement des apprentis** ; ils aident ainsi les postulants à l'apprentissage dans leurs recherches.

La prépa-apprentissage permet aux jeunes d'élaborer leur projet professionnel.

La prépa-apprentissage permet à des jeunes, entre 16 et 29 ans (sans limite d'âge pour les travailleurs handicapés), d'être accompagnés pour élaborer un projet d'apprentissage. Ce parcours d'accompagnement, pouvant aller de quelques jours à plusieurs mois, permet d'acquérir les compétences nécessaires pour réussir son entrée dans la formation visée et l'intégration en entreprise.

61 005 bénéficiaires sont entrés en prépa apprentissage depuis sa création en 2019.

1000 sites d'accueil en France métropolitaine et ultramarine proposent une prépa-apprentissage. Toutes les structures sont à retrouver sur 1jeune1solution.gouv.fr.

Plus d'infos : <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/articles/la-prepa-apprentissage-c-est-quoi>

5 conseils pour trouver un CFA

- 1) S'adresser à un **conseiller d'orientation** ou à un **professeur** de votre enfant
- 2) **Aller aux portes ouvertes** des CFA du secteur visé
- 3) Demander conseil à **des professionnels du secteur** où votre enfant souhaite travailler
- 4) **Visiter des salons** sur le thème de l'apprentissage
- 5) Consulter **les sites spécialisés** : 1jeune1solution, portail de l'Alternance, Onisep, L'Étudiant...

5 bonnes raisons de réaliser une prépa-apprentissage

- 1) Construire ou **mûrir son projet** professionnel
- 2) **Acquérir les savoir-être** pour intégrer une entreprise
- 3) **Découvrir le fonctionnement** de l'apprentissage et se préparer à la vie professionnelle
- 4) **Bénéficier de cours** d'accompagnement et de coachings sur mesure
- 5) **Faciliter la recherche et la conclusion** de son contrat d'apprentissage.

III

Devenir apprenti et entrer dans le monde du travail dès 15 ans à la sortie de la troisième : ils témoignent de leur choix !



C'est pas grave s'ils ne savent pas faire. Notre boulot, c'est aussi de leur donner la confiance, leur faire comprendre qu'ils peuvent y arriver, il n'y a pas d'âge pour apprendre.

Julien Stefanizzi, maître d'apprentissage de Céline, apprentie en CAP cuisine

?

Et si ça ne se passe pas comme prévu ?

Plusieurs solutions si une expérience en entreprise ne se passe pas comme l'apprenti l'avait imaginée :

- Parler au maître d'apprentissage directement afin de voir comment améliorer la situation ;
- Parler au tuteur pédagogique (centre de formation) qui pourra programmer une visite d'entreprise pour aider à régler le problème ;

i

Il est aussi possible de mettre fin au contrat d'apprentissage en saisissant le médiateur de l'apprentissage. L'apprenti doit ensuite notifier à son employeur son intention de rompre le contrat dans un délai d'au moins 5 jours à compter de la saisine du médiateur. La rupture du contrat intervient ensuite dans un délai d'au moins 7 jours à compter de la notification.

Saisir le médiateur de l'apprentissage : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31633>

Si le jeune se rend compte que la voie qu'il a choisie n'est pas celle qui lui convient, il peut recommencer un apprentissage pour apprendre un nouveau métier, dans le même secteur ou dans un secteur différent.

Si cela ne fonctionne pas il est possible :

- de faire appel à un médiateur de l'apprentissage, via la Chambre de commerce et d'Industrie (CCI) ou la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) locales.
- d'alerter le service de l'inspection académique de l'apprentissage (SIAA) ou l'inspection du travail



Pour en savoir plus

[www.1jeune1solution.gouv.fr/
choisir-apprentissage](http://www.1jeune1solution.gouv.fr/choisir-apprentissage)



Toutes les réponses à vos questions
sur une seule plateforme :
1jeune1solution.gouv.fr

Contact presse :

Claire Brisoux
pour le ministère du Travail, du Plein
emploi et de l'Insertion

claire.brisoux@partiesprenantes.com

01 89 16 60 50